



## CHARTRE DU CLUB

Contexte : Le Club Entrepreneur est une activité de l'association Force EDC Alumni et s'inscrit dans un écosystème EDC Paris Business School composé de l'incubateur EDCube et du département Entrepreneuriat et Innovation et d'un fonds d'investissement indépendant.

1. Objectifs du Club Entrepreneur : Le Club Entrepreneur a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat et de soutenir le développement des entreprises au sein de la communauté EDC Paris Business School. Il vise à rassembler des entrepreneurs/repreneurs et des professionnels volontaires bénévoles afin de favoriser l'échange de connaissances, de compétences et de ressources.
2. Adhésion au Club Entrepreneur : Toute personne de la communauté EDC partageant l'intérêt pour l'entrepreneuriat peut devenir membre du Club Entrepreneur. L'adhésion est ouverte à toutes et à tous, qu'ils soient entrepreneurs en herbe, dirigeants d'entreprises établies ou start-ups émergentes. L'adhésion au club est gratuite.
3. Création d'un Pool de volontaires professionnels bénévoles : Le Club Entrepreneur est un intermédiaire entre des professionnels volontaires et des entrepreneurs. Les professionnels volontaires peuvent apporter leur soutien et leurs conseils dans des domaines tels que la gestion d'entreprise, le marketing, les finances, les ressources humaines, la stratégie, etc.
4. Engagement des professionnels volontaires bénévoles : Les professionnels volontaires bénévoles s'engagent à offrir leur expertise aux membres du Club Entrepreneur à titre gracieux. Ils sont disponibles pour fournir des conseils, des consultations, des ateliers, selon les besoins des membres. Les professionnels volontaires bénévoles respectent les valeurs du Club Entrepreneur et agissent dans l'intérêt des entrepreneurs et du développement de leurs entreprises.
5. Confidentialité : Dans le cadre des échanges entre les membres du Club Entrepreneur et les professionnels volontaires bénévoles, la confidentialité est essentielle pour favoriser un environnement de confiance. Les parties s'engagent donc à respecter les clauses de confidentialité suivantes :
  - a. Toutes les informations échangées, que ce soit verbalement, par écrit ou sous toute autre forme, sont strictement confidentielles.
  - b. Les membres du Club Entrepreneur s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles fournies par les professionnels volontaires bénévoles à des tiers, sauf autorisation expresse du professionnel volontaire bénévole concerné.

c. Les professionnels volontaires bénévoles s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles fournies par les membres du Club Entrepreneur à des tiers, sauf autorisation expresse du membre concerné.

d. Les membres du Club Entrepreneur et les professionnels volontaires bénévoles reconnaissent que la violation de la confidentialité peut entraîner des préjudices importants pour les parties concernées. Le club n'est pas responsable de toutes divulgations ou comportements préjudiciables entre les parties. Les parties conviennent que des mesures appropriées seront prises pour prévenir toutes divulgations non autorisées d'informations confidentielles.

e. Les clauses de confidentialité restent en vigueur même après la fin de la relation entre les membres du Club Entrepreneur et les professionnels volontaires bénévoles.

6. Respect des règles et de l'éthique : Les membres du Club Entrepreneur et les professionnels volontaires bénévoles s'engagent à respecter les lois, les règlements et les principes éthiques applicables à leurs activités professionnelles. Ils s'abstiennent de toute pratique illégale, frauduleuse ou préjudiciable à autrui.
7. Devoir envers l'organisation : Les membres du Club Entrepreneur s'engage à respecter les règles et les normes établies par l'organisation. Cela inclut l'engagement à participer activement aux activités du club, à contribuer de manière constructive aux discussions, à respecter les horaires des réunions et des événements, ainsi qu'à soutenir les initiatives et les projets du club.
8. Clause de respect de la personne : Les membres du Club Entrepreneur s'engagent à respecter la dignité, les opinions et les croyances de chaque individu au sein du club. Aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement irrespectueux ne sera tolérée. Chaque membre doit traiter les autres avec courtoisie, tolérance et compréhension, favorisant ainsi un environnement accueillant et inclusif.
9. Modification de la Charte : La présente Charte du Club Entrepreneur peut être modifiée par consentement mutuel des responsables du Club Entrepreneurs. Les modifications doivent être formalisées par écrit et communiquées à tous les membres.

En signant cette Charte, les membres du Club Entrepreneur et les professionnels volontaires bénévoles déclarent accepter les termes et conditions qui y sont énoncés et s'engagent à les respecter.

Date et signatures :

[Prénom, Nom] - Membre du Club Entrepreneur

[Prénom, Nom] - Professionnels volontaires bénévoles